

# OFFRE DE MATIÈRES PREMIÈRES OPIACÉES ET DEMANDE D'OPIACÉS À DES FINS MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES

## Introduction

1. Conformément au mandat qui lui a été confié dans la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 et dans les résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) examine régulièrement les questions touchant à l'offre et à la demande d'opiacés utilisés à des fins licites et s'attache à assurer un équilibre durable entre les deux. Dans la présente section, il analyse la situation actuelle sur la base des données communiquées par les gouvernements<sup>1</sup>.

2. L'analyse présentée ci-après est fondée sur un examen des données concernant les matières premières opiacées ainsi que les opiacés fabriqués à partir de ces matières premières. Une distinction y est établie entre, d'une part, les matières premières riches en morphine et les opiacés qui en sont dérivés et, d'autre part, les matières premières riches en thébaïne et les opiacés qui en sont dérivés, conformément à la méthodologie adoptée par l'OICS. Dans le tableau 1, la culture du pavot à opium riche en codéine et celle du pavot à opium riche en oripavine sont actuellement indiquées séparément pour deux pays, mais dans le tableau 2, pour les calculs relatifs à l'offre et à la demande totales, le pavot à opium riche en codéine est intégré aux valeurs totales données pour le pavot à opium riche en morphine tandis que le pavot à opium riche en oripavine est intégré aux valeurs totales données pour le pavot à opium riche en thébaïne, en attendant que soit mis au point un système permettant de calculer les quantités correspondantes en équivalent codéine et en équivalent oripavine. L'offre mondiale de matières premières opiacées est calculée sur la base du volume des stocks et de la production. La demande mondiale est évaluée à partir des données relatives à l'utilisation mondiale de matières premières opiacées pour la fabrication de tous les opiacés. Les données portant sur la consommation dans tous les pays et toutes les régions (y compris l'utilisation de préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée) et sur les stocks d'opiacés sont aussi prises en considération. L'utilisation d'opioïdes placés sous contrôle pour fabriquer des substances non placées sous contrôle n'est en revanche pas prise en compte dans l'analyse.

<sup>1</sup>Il n'est pas tenu compte, dans cette analyse, des données concernant la Chine et la République populaire démocratique de Corée, dont la production de matières premières opiacées est exclusivement destinée à la consommation intérieure. Il n'est pas non plus tenu compte des données relatives à l'utilisation de l'opium saisi et remis en circulation à des fins licites en République islamique d'Iran, ni des données relatives à la demande d'opiacés dérivés de cet opium.

3. La présente analyse vient compléter les observations sur les statistiques communiquées pour les différentes matières premières opiacées tirées du pavot à opium (opium, paille de pavot et concentré de paille de pavot) et les opiacés qui en sont dérivés. Les lecteurs et lectrices sont invités à consulter ces observations pour obtenir des informations plus approfondies sur l'évolution à long terme de la situation concernant les différentes substances (voir la partie 2 ci-dessus). Dans la présente analyse, on s'intéresse surtout aux quatre dernières années pour lesquelles des données statistiques sont disponibles (2018-2021). Pour 2022 et 2023, les chiffres de la production se fondent sur les statistiques préliminaires et les évaluations communiquées par les principaux pays producteurs<sup>2</sup>, tandis que les chiffres de la demande de matières premières opiacées et d'opiacés qui en sont dérivés correspondent à des projections établies par l'OICS à partir des tendances observées par le passé, en tenant compte des évaluations communiquées par les gouvernements à ce sujet.

4. Pour finir, il est proposé un examen des tendances de la consommation mondiale de l'ensemble des opiacés et des opioïdes synthétiques au cours de la période de 20 ans allant de 2002 à 2021. Cette analyse offre un éclairage sur l'évolution, au fil des ans, de la part relative des opiacés (tirés du pavot à opium) dans la consommation mondiale d'opioïdes.

5. **L'OICS signale que bien que les données provenant des pays producteurs et fabricants témoignent d'un équilibre entre l'offre de matières premières opiacées et la demande d'opiacés, des disparités importantes apparaissent entre les pays en ce qui concerne la disponibilité des stupéfiants, car de nombreux pays n'évaluent pas avec précision leurs besoins médicaux en analgésiques opioïdes ou ont un accès limité à ces substances. En conséquence, et conformément aux dispositions et aux objectifs de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, l'OICS souligne qu'il importe d'assurer une disponibilité suffisante pour tous les pays et toutes les régions, et demande aux pays qui ont davantage de ressources d'aider les autres pays à garantir l'accessibilité et la disponibilité des substances utilisées dans le traitement de la douleur. À cette fin, l'OICS a élaboré un rapport spécial sur la disponibilité (E/INCB/2022/1/Supp.1), en tant que supplément à son rapport annuel pour 2022.**

<sup>2</sup>Ces chiffres ont été ajustés, au besoin, en fonction de la teneur en alcaloïdes pouvant être extraits des matières premières en question au moyen d'un traitement industriel.

## Offre de matières premières opiacées

### Culture du pavot à opium aux fins de l'extraction d'alcaloïdes

6. Le tableau 1 donne des informations sur la superficie des cultures de pavot à opium (*Papaver somniferum*) utilisé pour l'extraction d'alcaloïdes dans les principaux pays producteurs, en distinguant, le cas échéant, les variétés riches en morphine, en thébaïne, en codéine et en oripavine. Lorsqu'elle existe, une évaluation de la superficie des cultures de ces quatre types de matières premières est indiquée pour chaque année. Des données sur la superficieensemencée et la superficie effectivement récoltée sont fournies pour toutes les années où elles sont disponibles.

7. En 2021, la superficie totale des cultures de pavot à opium riche en morphine a légèrement diminué, de 3 % environ. Celle des cultures de pavot à opium riche en thébaïne s'est réduite de 7 %. La culture du pavot à opium riche en codéine a augmenté de 26 % en 2021, par rapport à 2020, tandis que la culture de la variété de pavot à opium riche en oripavine a diminué de 20 %.

8. Les principaux pays producteurs réduisent la culture du pavot à opium riche en morphine et développent celle du pavot à opium riche en codéine, ce qui leur permet de produire directement de la codéine sans avoir à l'extraire de la morphine. L'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a pas eu d'effets sensibles sur les tendances mondiales en matière de culture du pavot à opium aux fins de l'extraction d'alcaloïdes dans les principaux pays producteurs.

### Morphine

9. En 2021, la superficieensemencée en pavot à opium riche en morphine n'a guère varié par rapport à 2020 (69 082 ha contre 70 355 ha, soit un recul de 2 %). Elle était très proche (88 %) de la superficie estimée pour cette année-là, qui était de 78 496 ha. S'agissant de la superficie totale récoltée en 2021, l'évolution par rapport à 2020 varie selon les pays : l'Australie a connu une légère augmentation d'environ 150 ha, tandis qu'en Inde et en Türkiye l'augmentation a été notable, de 500 ha et 6 000 ha, respectivement. D'autres pays ont enregistré des diminutions importantes : la superficie récoltée s'est réduite de 33 % en France, de 50 % en Slovaquie et d'environ 80 % en Hongrie et en Espagne. Toutefois, pour l'ensemble des pays, la superficie totale effectivement récoltée n'a diminué que de 3 %, passant de 59 957 ha en 2020 à 58 057 ha en 2021. Cela est dû au fait que les augmentations, en particulier

celles observées en Türkiye et en Inde, ont été plus fortes en valeur absolue que les diminutions enregistrées par ailleurs. Les augmentations et diminutions annuelles dans chacun des grands pays producteurs sont exposées dans le tableau 1 ci-dessous.

10. En 2022, d'après les projections établies à partir des données, la superficie totaleensemencée en pavot à opium riche en morphine dans les principaux pays producteurs devrait diminuer de 12 % par rapport à 2021, pour descendre à 60 809 ha. Après la tendance générale à la baisse observée depuis 2019, on estime que la superficie de ces cultures augmentera de pas moins de 47 % par rapport à la superficie estimée pour 2022, et qu'elle sera ainsi portée à 89 640 ha.

### Thébaïne

11. En 2021, la superficieensemencée en pavot à opium riche en thébaïne dans les principaux pays producteurs est descendue à 6 579 ha, contre 7 148 ha en 2020, soit 97 % de la superficie totale estimée, qui était de 6 813 ha. La superficie totale effectivement récoltée dans les principaux pays producteurs a affiché une diminution d'une ampleur similaire, passant de 6 604 ha en 2020 à 6 084 ha en 2021. Toutefois, bien que la culture de pavot à opium riche en thébaïne soit restée globalement stable à l'échelle mondiale, l'Australie et la France ont vu leurs récoltes augmenter de façon importante par rapport à 2020, tandis que la superficie récoltée en Espagne a été divisée par 15, passant de 2 695 ha en 2020 à seulement 20 ha en 2021, et que la Hongrie n'a pas récolté de pavot à opium riche en thébaïne (elle en avait récolté sur 2 ha en 2020 et n'avait eu aucune récolte au cours des années précédentes). En Australie, cette culture a augmenté de 30 % en 2021, avec des récoltes effectuées sur 4 989 ha contre 3 817 ha en 2020. La France a enregistré une augmentation similaire, de l'ordre de 1 000 ha : alors que la superficie effectivement récoltée était de seulement 92 ha en 2020, elle est passée à 1 075 ha en 2021, soit une progression bien plus forte en termes de pourcentage (+ 1 068 %). En outre, pour la France, la superficieensemencée était supérieure à la superficie estimée (800 ha) ; il est possible que cette augmentation soit liée à la diminution de la superficieensemencée en pavot à opium riche en morphine.

12. D'après les projections établies à partir des données, la superficie totaleensemencée en pavot à opium riche en thébaïne devrait diminuer de près de moitié en 2022 et s'établir à 3 750 ha, contre 6 579 ha en 2021. Cette diminution attendue s'explique principalement par le fait que l'Australie devrait être le seul pays à cultiver du pavot à opium riche en thébaïne en 2022. La situation devrait être la même en 2023, puisque pour cette année l'Australie prévoit de porter la superficie cultivée à 4 580 ha, tandis

**Tableau 1. Culture de variétés de pavot à opium riche en morphine, riche en thébaïne, riche en codéine et riche en oripavine, 2018–2023**

(Superficie estimée, confirmée par l'Organe international de contrôle des stupéfiants, superficie ensemencée et superficie récoltée, en hectares)

	2018	2019	2020	2021	2022 <sup>a</sup>	2023 <sup>b</sup>
<b>Australie</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Superficie estimée	3 469	3 904	5 766	3 900	600	300
Superficie ensemencée	3 534	3 280	2 665	2 698	300	s.o.
Superficie effectivement récoltée	3 205	1 750	2 263	2 420	267	s.o.
<b>Pavot à opium riche en thébaïne</b>						
Superficie estimée	7 577	4 760	5 606	5 993	3 750	4 580
Superficie ensemencée	6 673	3 502	4 357	5 480	3 155	s.o.
Superficie effectivement récoltée	6 567	3 400	3 817	4 989	2 927	s.o.
<b>Pavot à opium riche en codéine</b>						
Superficie estimée	2 849	7 630	6 040	3 649	1 800	—
Superficie ensemencée	2 936	4 305	3 592	2 286	466	s.o.
Superficie effectivement récoltée	2 683	2 300	4 236	1 954	1 314	s.o.
<b>Pavot à opium riche en oripavine</b>						
Superficie estimée	—	—	4 923	1 450	1 700	—
Superficie ensemencée	—	1 440	3 784	727	1 678	s.o.
Superficie effectivement récoltée	—	—	3 721	641	1 394	s.o.
<b>Pavot à opium riche en morphine, en thébaïne, en codéine et en oripavine</b>						
<b>Total, superficie estimée</b>	<b>13 895</b>	<b>16 294</b>	<b>22 335</b>	<b>14 992</b>	<b>7 850</b>	<b>4 880</b>
<b>Total, superficie ensemencée</b>	<b>13 143</b>	<b>12 527</b>	<b>14 398</b>	<b>11 191</b>	<b>5 599</b>	<b>s.o.</b>
<b>Total, superficie effectivement récoltée</b>	<b>12 455</b>	<b>7 450</b>	<b>14 037</b>	<b>10 004</b>	<b>5 902</b>	<b>s.o.</b>
<b>Espagne</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Superficie estimée	5 182	7 828	9 441	525	3 400	3 240
Superficie ensemencée	1 238	8 528	4 179	510	3 049	s.o.
Superficie effectivement récoltée	1 238	8 528	4 179	510	3 041	s.o.
<b>Pavot à opium riche en thébaïne</b>						
Superficie estimée	2 980	1 577	2 809	20	—	—
Superficie ensemencée	2 457	—	2 695	20	—	s.o.
Superficie effectivement récoltée	2 457	—	2 695	20	—	s.o.
<b>Pavot à opium riche en codéine</b>						
Superficie estimée	—	2 001	863	6 705	2 389	2 205
Superficie ensemencée	1 990	863	2 532	6 540	2 162	s.o.
Superficie effectivement récoltée	1 990	863	2 532	6 540	2 142	s.o.
<b>Pavot à opium riche en oripavine</b>						
Superficie estimée	—	846	1 480	3 900	581	550
Superficie ensemencée	—	62	1 515	3 495	581	s.o.
Superficie effectivement récoltée	—	61	1 515	3 495	581	s.o.
<b>Pavot à opium riche en morphine, en thébaïne, en codéine et en oripavine</b>						
<b>Total, superficie estimée</b>	<b>8 162</b>	<b>12 252</b>	<b>14 593</b>	<b>11 150</b>	<b>6 370</b>	<b>5 995</b>
<b>Total, superficie ensemencée</b>	<b>5 685</b>	<b>9 453</b>	<b>10 921</b>	<b>10 565</b>	<b>5 792</b>	<b>s.o.</b>
<b>Total, superficie effectivement récoltée</b>	<b>5 685</b>	<b>9 452</b>	<b>10 921</b>	<b>10 565</b>	<b>5 764</b>	<b>s.o.</b>

**Tableau 1. Culture de variétés de pavot à opium riche en morphine, riche en thébaïne, riche en codéine et riche en oripavine, 2018-2023 (suite)**

	2018	2019	2020	2021	2022 <sup>a</sup>	2023 <sup>b</sup>
<b>France</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Superficie estimée	5 550	7 600	8 750	5 400	5 347	5 150
Superficie ensemencée	6 030	7 935	8 565	5 253	5 347	s.o.
Superficie effectivement récoltée	5 628	7 486	7 345	4 921	4 929	s.o.
<b>Pavot à opium riche en thébaïne</b>						
Superficie estimée	2 950	—	—	800	—	s.o.
Superficie ensemencée	752	60	94	1 079	—	s.o.
Superficie effectivement récoltée	731	55	92	1 075	—	s.o.
<b>Pavot à opium riche en morphine et en thébaïne</b>						
<b>Total, superficie estimée</b>	<b>8 500</b>	<b>7 600</b>	<b>8 750</b>	<b>6 200</b>	<b>5 347</b>	<b>5 150</b>
<b>Total, superficie ensemencée</b>	<b>6 783</b>	<b>7 995</b>	<b>8 659</b>	<b>6 332</b>	—	<b>s.o.</b>
<b>Total, superficie effectivement récoltée</b>	<b>6 359</b>	<b>7 541</b>	<b>7 437</b>	<b>5 996</b>	—	<b>s.o.</b>
<b>Hongrie</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Superficie estimée	6 800	20 100	11 005	8 000	1 700	1 950
Superficie ensemencée	2 482	3 780	2 221	682	182	s.o.
Superficie effectivement récoltée	514	3 100	1 395	367	46	s.o.
<b>Pavot à opium riche en thébaïne</b>						
Superficie estimée	220	—	—	—	—	s.o.
Superficie ensemencée	—	—	2	—	—	s.o.
Superficie effectivement récoltée	—	—	—	—	—	s.o.
<b>Pavot à opium riche en morphine et en thébaïne</b>						
<b>Total, superficie estimée</b>	<b>7 020</b>	<b>20 100</b>	<b>11 005</b>	<b>8 000</b>	<b>1 700</b>	<b>1 950</b>
<b>Total, superficie ensemencée</b>	<b>2 482</b>	<b>3 780</b>	<b>2 223</b>	<b>682</b>	<b>182</b>	<b>s.o.</b>
<b>Total, superficie effectivement récoltée</b>	<b>514</b>	<b>3 100</b>	<b>1 395</b>	<b>367</b>	<b>46</b>	<b>s.o.</b>
<b>Inde</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
<b>Total, superficie estimée</b>	<b>5 134</b>	<b>6 500</b>	<b>4 959</b>	<b>5 498</b>	<b>8 500</b>	<b>8 500</b>
<b>Total, superficie ensemencée</b>	<b>5 740</b>	<b>6 948</b>	<b>4 799</b>	<b>5 498</b>	<b>8 500</b>	<b>s.o.</b>
<b>Total, superficie effectivement récoltée</b>	<b>4 710</b>	<b>6 107</b>	<b>4 941</b>	<b>5 406</b>	<b>8 500</b>	<b>s.o.</b>
<b>Slovaquie</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
<b>Total, superficie estimée</b>	<b>1 500</b>	<b>2 000</b>	<b>3 483</b>	<b>3 500</b>	<b>100</b>	<b>500</b>
<b>Total, superficie ensemencée</b>	<b>1 850</b>	<b>3 900</b>	<b>3 297</b>	<b>2 768</b>	<b>50</b>	<b>s.o.</b>
<b>Total, superficie effectivement récoltée</b>	<b>1 604</b>	<b>3 500</b>	<b>4 822</b>	<b>2 540</b>	<b>45</b>	<b>s.o.</b>
<b>Türkiye<sup>c</sup></b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
<b>Total, superficie estimée</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>51 673</b>	<b>41 162</b>	<b>70 000</b>
<b>Total, superficie ensemencée</b>	<b>52 329</b>	<b>64 423</b>	<b>44 629</b>	<b>51 673</b>	<b>39 647</b>	<b>s.o.</b>
<b>Total, superficie effectivement récoltée</b>	<b>45 123</b>	<b>56 511</b>	<b>35 012</b>	<b>41 893</b>	<b>26 979</b>	<b>s.o.</b>

Notes : Un champ en rouge indique que la superficie indiquée excède la superficie estimée. Les chiffres en italique correspondent aux données préliminaires et aux projections. Un tiret (—) signifie que la quantité est nulle. Les deux points (..) indiquent que des données statistiques ont été fournies mais qu'aucune valeur n'a été présentée pour l'élément en question. La mention « s.o. » indique que les données ne sont pas encore disponibles.

<sup>a</sup> Les chiffres correspondant aux superficies ensemencées et aux superficies effectivement récoltées en 2022 se fondent sur les données préliminaires fournies par les gouvernements lors de consultations avec l'OICS.

<sup>b</sup> Les chiffres pour 2023 se fondent sur les évaluations (formulaire B) communiquées à l'OICS par les gouvernements.

<sup>c</sup> Depuis le 31 mai 2022, « Türkiye » est la forme courte utilisée à l'Organisation des Nations Unies à la place de « Turquie ».

que l'Espagne, la France et la Hongrie ne devraient pas se livrer à la culture de cette variété. **L'OICS est en contact avec tous les grands pays cultivateurs pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de pénurie de matières premières opiacées riches en thébaïne sur les marchés mondiaux.**

### Codéine

13. En 2021, la superficie totale ensemencée en pavot à opium riche en codéine a augmenté de 44 % pour atteindre 8 826 ha, contre 6 124 ha en 2020. La superficie effectivement récoltée en 2021 (8 494 ha) était inférieure à la superficie estimée. L'Australie et l'Espagne ont été les deux seuls pays à produire cette variété de pavot à opium en 2021. En Australie, cette culture a diminué de moitié environ pour tomber à 1 954 ha en 2021, contre 4 236 ha l'année précédente. À l'inverse, la superficie cultivée en Espagne a presque triplé pour la deuxième année consécutive, passant de 2 532 ha en 2020 à 6 540 ha en 2021. La France, qui en était auparavant l'un des principaux producteurs, ne cultive plus cette variété depuis 2017, année où l'Espagne a commencé à en cultiver. En 2022, d'après les projections établies à partir des données, l'Australie devrait réduire à 1 314 ha la superficie consacrée à la culture du pavot à opium riche en codéine, tandis que les cultures de cette variété en Espagne devraient être divisées par trois et descendre à 2 142 ha. L'Espagne est le seul pays à envisager de cultiver cette variété de pavot à opium en 2023, estimant que la superficie cultivée sera alors de 2 205 ha.

### Oripavine

14. L'Australie et l'Espagne ont été les seuls pays à cultiver du pavot à opium riche en oripavine en 2021. L'Australie a indiqué que la culture de cette variété avait considérablement baissé, avec des récoltes portant sur une superficie de 641 ha (contre 3 721 ha en 2020), comme le pays l'avait anticipé dans les données communiquées en 2020. D'après des données préliminaires, il est prévu que l'Australie cultive 1 394 ha de pavot à opium riche en oripavine en 2022, et qu'elle n'en cultive pas du tout en 2023. De son côté, l'Espagne a signalé une augmentation importante des récoltes en 2021, comme elle l'avait prévu dans les données communiquées en 2020, avec une superficie de 3 495 ha, soit près de trois fois plus que les 1 515 ha comptabilisés en 2020. L'Espagne s'attend toutefois à une réduction significative des cultures de cette variété de pavot à opium, prévoyant des récoltes sur une superficie de 581 ha en 2022 et de 550 ha en 2023.

### Noscapine

15. En 2021, l'Australie, la France et l'Espagne ont indiqué avoir cultivé du pavot à opium riche en noscapine<sup>3</sup> pour produire des opiacés, après plusieurs années au cours desquelles la France avait été le seul pays à signaler ce type de culture. L'Australie a semé cette variété de pavot à opium sur 357 ha et en a récolté sur 317 ha ; la France en a semé sur 3 194 ha et récolté sur 3 093 ha, soit une superficie similaire à celle de l'année précédente, et l'Espagne en a récolté sur 387 ha. Aucun de ces trois pays n'a fait état d'une quelconque extraction de morphine à partir du pavot à opium riche en noscapine cultivé en 2021. En 2022, d'après les données préliminaires, l'Australie devrait récolter 150 ha de pavot à opium riche en noscapine et la France 2 900 ha. La France est le seul pays à avoir prévu de cultiver cette variété en 2023, mais elle n'envisage pas d'utiliser la paille de pavot ainsi obtenue pour en extraire de la morphine. L'OICS surveille l'évolution de la situation et demande aux pays de lui signaler toute activité d'extraction de morphine à partir de pavot à opium riche en noscapine.

16. La noscapine elle-même n'est pas placée sous contrôle international, bien que le pavot à opium riche en noscapine puisse donner lieu à l'extraction d'une importante quantité de morphine. **Aux fins du contrôle de la fabrication de morphine, l'OICS demande aux pays qui cultivent du pavot à opium riche en noscapine de fournir, de manière régulière, des informations sur cette culture, sur l'usage auquel cette plante est destinée et sur toute extraction et utilisation de la morphine qu'elle contient.**

### Production de matières premières opiacées

17. Les tableaux 2 et 3 renseignent sur la production et la demande à l'échelle mondiale de matières premières opiacées riches en morphine et riches en thébaïne, respectivement, pour la période 2018-2023. Comme les années précédentes, la production effective de matières premières opiacées en 2022 et 2023 pourrait sensiblement différer des évaluations, en raison de divers facteurs, notamment des conditions météorologiques. En 2021, la production a légèrement diminué et on s'attend à ce que la production de matières premières opiacées riches en morphine continue de baisser en 2022 et 2023, tandis qu'en revanche celle de matières premières opiacées riches en thébaïne devrait augmenter au cours de ces deux années.

<sup>3</sup>Dans le tableau II de la quatrième partie de la présente publication, la superficie récoltée et la superficie estimée des cultures de pavot à opium riche en noscapine sont prises en compte dans les données relatives au pavot à opium riche en morphine.

**Tableau 2. Matières premières opiacées riches en morphine : production, demande, différence entre les deux<sup>a</sup> et stocks, en tonnes équivalent morphine, 2018-2023**

	2018	2019	2020	2021	2022 <sup>b</sup>	2023 <sup>c</sup>
<b>Australie</b>						
Production	88	85	75	95	36	7
<b>Espagne</b>						
Production	37	141	113	100	109	66
<b>France</b>						
Production	42	44	75	37	46	91
<b>Hongrie</b>						
Production	2	11	6	0	19	10
<b>Inde</b>						
Production	25	34	27	27	33	31
<b>Türkiye<sup>d</sup></b>						
Production	102	91	69	69	53	82
<b>Autres pays</b>						
Production	8	15	15	0	0	3
<b>(1) Production totale</b>	<b>304</b>	<b>421</b>	<b>380</b>	<b>329</b>	<b>296</b>	<b>290</b>
<b>Demande</b>						
Opium	20	24	19	24	22	24
Paille de pavot et concentré de paille de pavot	317	331	308	201	326	326
<b>(2) Demande totale de matières premières opiacées</b>	<b>337</b>	<b>355</b>	<b>327</b>	<b>225</b>	<b>348</b>	<b>350</b>
<b>(3) Demande totale d'opiacés à des fins médicales et scientifiques<sup>e</sup></b>	<b>306</b>	<b>346</b>	<b>307</b>	<b>280</b>	<b>392</b>	<b>390</b>
<b>Différence, (1) moins (2)</b>	<b>-33</b>	<b>66</b>	<b>53</b>	<b>104</b>	<b>-52</b>	<b>-60</b>
<b>Différence, (1) moins (3)</b>	<b>-2</b>	<b>75</b>	<b>73</b>	<b>49</b>	<b>-96</b>	<b>-100</b>
<b>Stocks</b>						
Opium	71	86	96	94	s.o.	s.o.
Paille de pavot	250	302	367	496	s.o.	s.o.
Concentré de paille de pavot	243	257	304	298	s.o.	s.o.
<b>Total des stocks de matières premières opiacées</b>	<b>564</b>	<b>645</b>	<b>767</b>	<b>888</b>	<b>718</b>	<b>744</b>
<b>Total des stocks de tous les opiacés</b>	<b>484</b>	<b>531</b>	<b>523</b>	<b>458</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>

Note : Les données en italique correspondent aux données préliminaires et aux projections. La mention « s.o. » indique que les données ne sont pas encore disponibles.

<sup>a</sup> Pour de plus amples informations sur la différence entre l'offre (stocks et production) et la demande de matières premières opiacées riches en morphine, voir la troisième partie de la présente publication.

<sup>b</sup> Les chiffres pour 2021 se fondent sur les statistiques que les gouvernements ont communiquées au moyen du formulaire C ou, à défaut, sur les données préliminaires qu'ils ont fournies à l'OICS lors de consultations.

<sup>c</sup> Les chiffres pour 2022 et 2023 se fondent sur les données préliminaires fournies par les gouvernements lors de consultations avec l'OICS.

<sup>d</sup> Depuis le 31 mai 2022, « Türkiye » est la forme courte utilisée à l'Organisation des Nations Unies à la place de « Turquie ».

<sup>e</sup> À l'exclusion de la demande de substances non visées par la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.

## Morphine

18. La production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine dans les principaux pays producteurs est descendue de 380 tonnes<sup>4</sup> équivalent morphine en 2020 à 329 tonnes en 2021 (voir tableau 2). En 2021,

<sup>4</sup> Cette analyse se fonde essentiellement sur les matières premières obtenues à partir du pavot à opium riche en morphine, mais tient aussi compte de la morphine contenue dans le pavot à opium riche en thébaïne ainsi que dans le pavot à opium riche en codéine, lorsqu'il y a lieu.

l'Espagne en était le plus gros producteur (100 tonnes), devant l'Australie (96 tonnes), la Türkiye (69 tonnes), la France (37 tonnes) et l'Inde (27 tonnes)<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Bien que la Hongrie et la Slovaquie aient déclaré avoir cultivé du pavot à opium riche en morphine en 2021, ces pays n'ont pas signalé une production de matières premières opiacées riches en morphine suffisamment importante pour être prise en compte dans la présente publication : leur production cumulée était inférieure au seuil d'une demi-tonne à partir duquel, selon la méthodologie de l'OICS, les valeurs sont arrondies à 1 tonne.

19. La tendance à la baisse observée à partir de 2020 devrait se poursuivre, et la production mondiale devrait tomber à 296 tonnes en 2022, puis à 290 tonnes en 2023.

20. En 2022, les principaux producteurs devraient être l'Espagne (37 % de la production mondiale), la Türkiye (18 %), la France (16 %), l'Australie (12 %) et l'Inde (11 %). Ensemble, ces quatre pays devraient fournir environ 94 % de la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine.

### Thébaïne

21. En 2021, la production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne s'établissait à 164 tonnes<sup>6</sup> équivalent thébaïne (voir tableau 3 ci-dessous), en-deçà des 182 tonnes de 2020. L'Australie est restée le premier producteur (93 % de la production mondiale), devant la France (5 %), l'Inde (2 %), qui extrait de la thébaïne à partir de l'opium, et l'Espagne (environ 1 %). En 2021, par rapport à l'année précédente, la production a sensiblement augmenté en Australie mais elle a baissé de façon considérable en Espagne et a légèrement reculé en France, tandis qu'elle est restée stable en Inde.

22. En 2022, la production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne devrait augmenter pour s'établir à environ 174 tonnes. L'Australie devrait rester le premier producteur, devant l'Espagne et l'Inde. Alors que la France ne prévoit pas la production de matières premières riches en thébaïne, la Hongrie devrait réapparaître parmi les pays producteurs, avec la production d'environ une tonne d'équivalent thébaïne attendue en 2022. L'Australie, qui devrait être le seul pays à cultiver du pavot à opium riche en thébaïne en 2023, couvrira probablement environ 83 % de la production mondiale. Cependant, d'après les données préliminaires fournies par les gouvernements lors de consultations avec l'OICS (voir tableau 3, dans la colonne pour 2023), l'Espagne, la France, la Hongrie et l'Inde prévoient également de produire des matières premières opiacées riches en thébaïne en 2023. Cette année-là, la production totale de ce type de matières premières opiacées devrait encore augmenter pour atteindre 199 tonnes.

<sup>6</sup>Cette analyse se fonde essentiellement sur les matières premières obtenues à partir du pavot à opium riche en thébaïne, mais tient aussi compte de la thébaïne contenue dans le pavot à opium riche en morphine, lorsqu'il y a lieu.

## Stocks mondiaux de matières premières opiacées et d'opiacés dérivés de ces matières premières

### Morphine

23. Comme le montre le tableau 2, les stocks de matières premières opiacées riches en morphine (paille de pavot, concentré de paille de pavot et opium) s'élevaient à la fin de 2021 à environ 888 tonnes équivalent morphine<sup>7</sup>, soit une augmentation de 16 % par rapport aux 767 tonnes de 2020. La Türkiye était le pays qui détenait les plus gros stocks (303 tonnes), devant l'Espagne (176 tonnes), la France (138 tonnes), l'Australie (103 tonnes), l'Inde (78 tonnes, intégralement sous forme d'opium), le Japon (43 tonnes, dont 2 tonnes sous forme d'opium), la Hongrie (19 tonnes), les États-Unis (13 tonnes) et le Royaume-Uni (8 tonnes). Ensemble, ces neuf pays détenaient environ 99 % des stocks mondiaux. Le reste était détenu par d'autres pays producteurs de matières premières opiacées et par des pays importateurs.

24. À la fin de 2021, les stocks mondiaux d'opiacés dérivés de matières premières riches en morphine, principalement sous forme de codéine et de morphine, s'élevaient à 458 tonnes équivalent morphine, soit moins que les 523 tonnes comptabilisées à la fin de 2020.

### Thébaïne

25. Les stocks de matières premières opiacées riches en thébaïne (paille de pavot, concentré de paille de pavot et opium) ont augmenté, passant de 320 tonnes équivalent thébaïne à la fin de 2020 à 373 tonnes à la fin de 2021<sup>8</sup>. L'Espagne était le pays qui détenait les plus gros stocks (149 tonnes), devant l'Australie (127 tonnes), la France (57 tonnes), les États-Unis (29 tonnes) et l'Inde (9 tonnes). À eux cinq, ces pays détenaient environ 99 % des stocks mondiaux en 2021, le reste étant détenu par des pays qui produisaient ces matières premières en plus petites quantités et par des pays qui en importaient.

26. Les stocks mondiaux de matières premières opiacées dérivées de la thébaïne (oxycodone, thébaïne et, en petite quantité, oxymorphone) ont augmenté, passant de 194 tonnes équivalent thébaïne à la fin de 2020 à 218 tonnes à la fin de 2021.

<sup>7</sup>Les données relatives aux stocks proviennent des statistiques annuelles de la production, de la fabrication, de la consommation, des stocks et des saisies de stupéfiants (formulaire C) qui concernent le concentré de paille de pavot et l'opium ou, à défaut, des informations préliminaires fournies par les principaux pays producteurs et importateurs lors de consultations avec l'OICS.

<sup>8</sup>Ibid.

**Tableau 3. Matières premières opiacées riches en thébaïne : production, demande, différence entre les deux<sup>a</sup> et stocks, en tonnes équivalent thébaïne, 2018-2023**

	2018	2019	2020	2021	2022 <sup>b</sup>	2023 <sup>c</sup>
<b>Australie</b>						
Production	207	116	115	152	149	166
<b>Espagne</b>						
Production	9	0	59	1	19	9
<b>France</b>						
Production	8	0	5	8	0	20
<b>Hongrie</b>						
Production	0	0	0	0	1	1
<b>Inde</b>						
Thébaïne extraite de l'opium	5	3	3	3	3	3
<b>Autres pays</b>						
Thébaïne extraite de la paille de pavot (M)	1	0	0	0	0	0
<b>(1) Production totale</b>	<b>230</b>	<b>119</b>	<b>182</b>	<b>164</b>	<b>172</b>	<b>199</b>
<b>Demande</b>						
Opium	2	2	2	2	2	2
Paille de pavot et concentré de paille de pavot	144	162	116	120	174	169
<b>(2) Demande totale de matières premières opiacées</b>	<b>146</b>	<b>164</b>	<b>118</b>	<b>122</b>	<b>176</b>	<b>171</b>
<b>(3) Demande totale d'opiacés à des fins médicales et scientifiques<sup>d</sup></b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>111</b>	<b>104</b>	<b>130</b>	<b>130</b>
<b>Différence, (1) moins (2)</b>	<b>84</b>	<b>-45</b>	<b>64</b>	<b>42</b>	<b>-4</b>	<b>28</b>
<b>Différence, (1) moins (3)</b>	<b>133</b>	<b>22</b>	<b>71</b>	<b>60</b>	<b>42</b>	<b>69</b>
<b>Stocks</b>						
Opium	7	9	10	9	s.o.	s.o.
Paille de pavot	145	74	234	266	s.o.	s.o.
Concentré de paille de pavot	83	105	76	98	s.o.	s.o.
<b>Total des stocks de matières premières opiacées</b>	<b>235</b>	<b>188</b>	<b>320</b>	<b>373</b>	<b>285</b>	<b>296</b>
<b>Total des stocks de tous les opiacés</b>	<b>248</b>	<b>241</b>	<b>194</b>	<b>218</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>

Notes : Les données en italique correspondent aux données préliminaires et aux projections. La mention « s.o. » indique que les données ne sont pas encore disponibles.

<sup>a</sup> Pour de plus amples informations sur la différence entre l'offre (stocks et production) et la demande de matières premières opiacées riches en thébaïne, voir la troisième partie de la présente publication.

<sup>b</sup> Les chiffres pour 2021 se fondent sur les statistiques que les gouvernements ont communiquées au moyen du formulaire C ou, à défaut, sur les données préliminaires qu'ils ont fournies à l'OICS lors de consultations.

<sup>c</sup> Les chiffres pour 2022 et 2023 se fondent sur les données préliminaires fournies par les gouvernements lors de consultations avec l'OICS.

<sup>d</sup> À l'exclusion de la demande de substances non visées par la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.



## Demande d'opiacés

27. Comme il est indiqué ci-dessous, l'OICS mesure la demande d'opiacés de deux façons, en se fondant : *a)* sur l'utilisation des matières premières opiacées, pour tenir compte de la demande des fabricants ; et *b)* sur la consommation mondiale à des fins médicales et scientifiques de l'ensemble des opiacés placés sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée<sup>9</sup>.

### Demande de matières premières opiacées émanant des fabricants, mesurée à partir de l'utilisation des matières premières

28. La demande mondiale de matières premières opiacées riches en morphine (opium, en particulier) diminue depuis 2014, à l'exception de 2019, et s'établissait à 225 tonnes équivalent morphine à la fin de 2021, ce qui correspond à une baisse importante par rapport aux 327 tonnes de 2020. Elle devrait cependant repartir à la hausse, pour atteindre 348 tonnes équivalent morphine en 2022 et 350 tonnes équivalent morphine en 2023 (voir tableau 2).

29. La demande mondiale, de la part des fabricants, de matières premières opiacées riches en thébaïne a également suivi une tendance à la baisse à partir de 2016, à l'exception de l'année 2019, lors de laquelle elle a atteint un pic avant de retomber à 118 tonnes équivalent thébaïne à la fin de 2020. En 2021, la demande a légèrement augmenté pour atteindre 122 tonnes équivalent thébaïne, alors que les projections établies précédemment laissent entrevoir une hausse plus importante. On s'attend toutefois à ce que cette hausse se produise en 2022, puisque la demande devrait s'élever cette année-là à 176 tonnes équivalent thébaïne, avant de redescendre légèrement en 2023, pour s'établir à 171 tonnes (voir tableau 3).

### Demande d'opiacés, exprimée en quantités consommées

30. La figure I ci-dessous présente la demande d'opiacés sous l'angle de la consommation, ventilée par principaux

<sup>9</sup>Avant 2003, l'OICS mesurait la demande mondiale en se fondant uniquement sur la consommation mondiale, exprimée en équivalent morphine, des principaux opiacés placés sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée. Le recours à cette méthode approximative ne permettait toutefois pas de prendre en considération les éléments suivants : *a)* demande de stupéfiants dont l'usage est moins courant ; *b)* demande de substances qui ne sont pas placées sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée mais qui sont fabriquées à partir de matières premières opiacées, et sur la consommation desquelles l'OICS ne dispose pas de données ; et *c)* fluctuations de l'utilisation des matières premières dues à une évolution du marché anticipée par les fabricants en ce qui concerne, notamment, les ventes d'opiacés et les variations attendues du prix des matières premières ou des opiacés.

stupéfiants et exprimée en équivalent morphine, des opiacés dérivés de la morphine. Parmi ces opiacés, la codéine et l'hydrocodone sont les plus consommés. La demande mondiale d'opiacés dérivés de la morphine a diminué, passant de 307 tonnes équivalent morphine en 2020 à 280 tonnes en 2021.

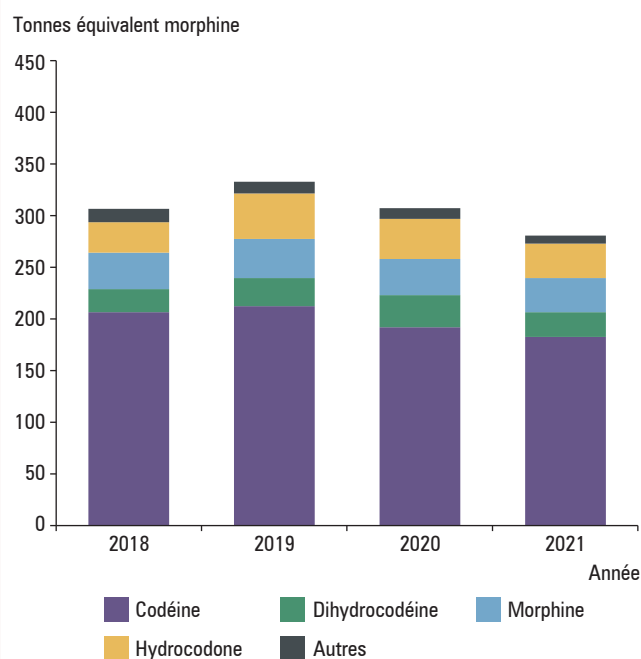
31. La demande d'opiacés dérivés de la thébaïne, concentrée principalement aux États-Unis, a fortement augmenté à partir de la fin des années 90. En 2013, elle a commencé à diminuer à l'échelle mondiale en raison du recul de la demande dans ce pays. Elle est néanmoins repartie à la hausse en 2020, atteignant 111 tonnes équivalent thébaïne, avant de redescendre à 104 tonnes équivalent thébaïne en 2021. Elle devrait progresser pour s'établir à un total de 130 tonnes équivalent thébaïne en 2022, et rester à ce niveau en 2023.

### Différence entre l'offre et la demande de matières premières opiacées

#### Morphine

32. De 2009 à 2016, la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine était supérieure à la demande mondiale. Les stocks se sont donc accrus au cours de cette période, malgré quelques fluctuations. En 2017 et 2018, elle a été en revanche inférieure à la demande, ce qui a entraîné une diminution des stocks.

Figure I. Consommation de morphine et d'opiacés qui en sont dérivés, en tonnes équivalent morphine, 2018-2021



33. Comme le montre le tableau 2, le volume des stocks a de nouveau augmenté à partir de 2019, et ce de façon importante puisqu'il a atteint 645 tonnes équivalent morphine, puis 767 tonnes en 2020 et 888 tonnes en 2021. Au regard du niveau de demande attendu pour 2022 (348 tonnes), ces stocks sont suffisants pour couvrir la demande mondiale<sup>10</sup> pendant près de 31 mois (voir figure II<sup>11</sup>), soit bien plus que les 12 mois requis par l'OICS. La production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine devrait sensiblement baisser en 2022, et on s'attend à ce que le niveau des stocks diminue en conséquence, pour s'établir à 718 tonnes. D'après ces estimations, les stocks mondiaux détenus à la fin de 2022 seront suffisants pour satisfaire la demande mondiale, au niveau prévu pour 2023 (350 tonnes), pendant plus de 24 mois. Les pays producteurs ont indiqué qu'ils prévoyaient de réduire leur production en 2023, de 296 tonnes à 290 tonnes, alors que la demande de matières premières devrait légèrement augmenter, de 348 tonnes à 350 tonnes. En conséquence, les stocks devraient s'accroître quelque peu en 2023, pour atteindre 744 tonnes équivalent morphine à la fin de l'année ; on estime que ce niveau permettrait de répondre à la demande mondiale attendue en 2023 pendant environ 26 mois.

34. L'offre mondiale de matières premières opiacées riches en morphine (stocks et production) devrait rester amplement suffisante pour satisfaire la demande mondiale pendant plus d'un an.

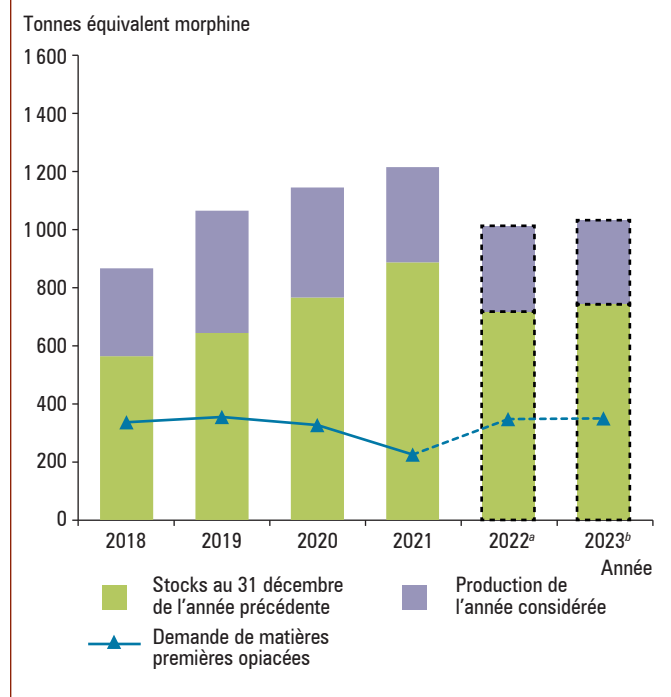
## Thébaïne

35. Comme le montre le tableau 3, la production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne s'établissait à 164 tonnes équivalent thébaïne en 2021, marquant un recul par rapport aux 182 tonnes produites en 2020. La demande a suivi une tendance à la baisse jusqu'en 2018 avant de remonter à 164 tonnes équivalent thébaïne en 2019, puis de redescendre à environ 118 tonnes en 2020, et d'augmenter à nouveau en 2021, pour atteindre 122 tonnes. Cette évolution a entraîné une augmentation importante du niveau des stocks détenus à la fin de 2021 : ceux-ci s'élevaient à 373 tonnes équivalent thébaïne, contre 320 tonnes en 2020 et 188 tonnes en 2019. Ces stocks étaient considérés comme suffisants pour répondre à la demande mondiale, au niveau

<sup>10</sup>Afin de s'assurer que l'offre peut couvrir la demande attendue pendant au moins un an en cas de problèmes d'approvisionnement imprévus, liés par exemple à une mauvaise récolte, l'OICS évalue le niveau des stocks en fin d'année et calcule si ces stocks sont suffisants pour répondre à la demande prévue pour l'année suivante. Pour ce calcul, il détermine le volume total des stocks à la fin de l'année et le divise par le volume total de la demande attendue ; la valeur ainsi obtenue est ensuite multipliée par 12 afin d'obtenir le nombre total de mois pour lesquels les stocks permettraient de couvrir la demande, sur la base du niveau de demande prévu pour l'année à venir.

<sup>11</sup>Compte tenu de la nouvelle présentation, les figures II et III ne sont pas directement comparables aux figures II et III qui apparaissent dans les éditions de ce rapport technique antérieures à 2008.

**Figure II. Offre et demande de matières premières opiacées riches en morphine, en tonnes équivalent morphine, 2018-2023**



<sup>a</sup>Les données relatives à la production et à la demande pour 2022 se fondent sur les données préliminaires (pointillés) communiquées par les gouvernements.

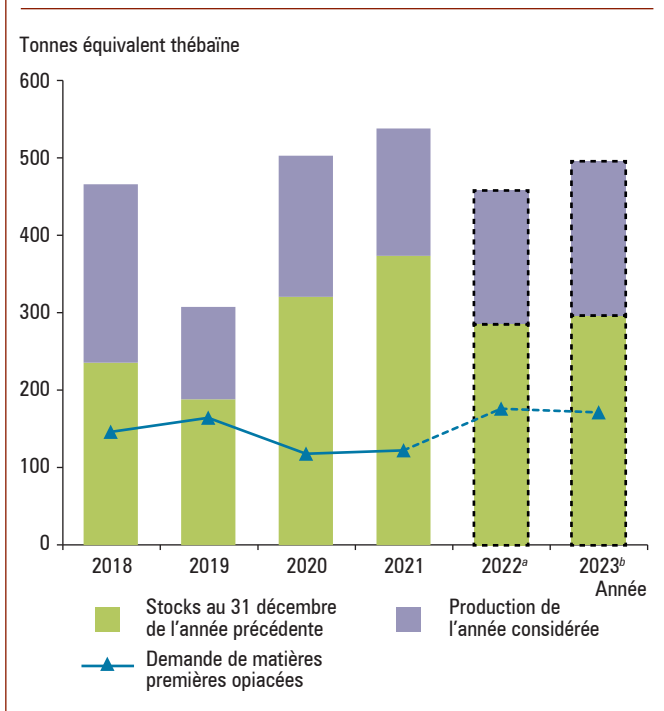
<sup>b</sup>Les données pour 2023 se fondent sur les évaluations (pointillés) communiquées par les gouvernements.

attendu pour 2022 (176 tonnes), pendant 25 mois. La production mondiale devrait diminuer quelque peu en 2022, pour s'établir à 172 tonnes. À la fin de 2022, les stocks mondiaux de matières premières opiacées riches en thébaïne devraient descendre à 285 tonnes en raison de l'augmentation attendue de la demande, qui devrait être de 176 tonnes en 2022, contre 122 tonnes en 2021. Les stocks qui seront détenus en 2022 devraient être suffisants pour couvrir la demande mondiale, au niveau attendu pour 2023 (171 tonnes), pendant 20 mois. En 2023, la production devrait atteindre 199 tonnes, d'après les évaluations communiquées par les gouvernements. La demande devrait toutefois diminuer et s'établir à 171 tonnes, ce qui entraînera une légère augmentation des stocks (d'après les projections, le volume des stocks à la fin de 2023 avoisinerait les 296 tonnes équivalent thébaïne).

36. On estime qu'en 2022 et 2023 l'offre mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne (stocks et production) restera amplement suffisante pour satisfaire la demande mondiale annuelle (voir figure III).

37. Bien que l'offre de matières premières opiacées riches en morphine et en thébaïne soit considérée comme

**Figure III. Offre et demande de matières premières opiacées riches en thébaïne, en tonnes équivalent thébaïne, 2018-2023**

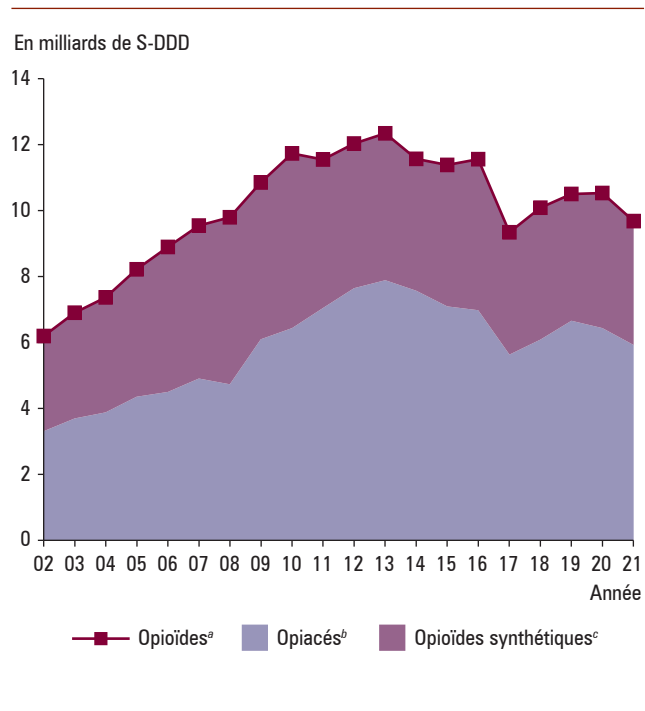


<sup>a</sup>Les données relatives à la production et à la demande pour 2022 se fondent sur les données préliminaires (pointillés) communiquées par les gouvernements.

<sup>b</sup>Les données pour 2023 se fondent sur les évaluations (pointillés) communiquées par les gouvernements.

suffisante pour répondre à la demande mondiale, d'après les données statistiques et les évaluations présentées par les pays, l'OICS souligne que des disparités importantes apparaissent entre les pays en ce qui concerne la disponibilité des stupéfiants, car de nombreux pays n'évaluent pas avec précision leurs besoins médicaux en analgésiques opioïdes ou ont un accès limité à ces substances. **En conséquence, et conformément aux dispositions et aux objectifs de la Convention de 1961 telle que modifiée, l'OICS rappelle aux gouvernements qu'il importe d'assurer une disponibilité suffisante au niveau mondial et invite instamment les pays fabricants d'opioïdes à consacrer une part croissante de morphine à la production de préparations à base de morphine à libération immédiate pouvant être administrées par voie orale pour traiter la douleur, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et d'adopter un ensemble de mesures essentielles en matière de soins palliatifs, conformément aux recommandations de la Commission sur les soins palliatifs et le soulagement de la douleur de la revue *The Lancet*, de la Commission sur la crise des opioïdes en Amérique du Nord de l'Université de Stanford et la revue *The Lancet* et de l'Organisation mondiale de la Santé.**

**Figure IV. Consommation mondiale d'opioïdes<sup>a</sup>, exprimée en milliards de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD), 2002-2021**



<sup>a</sup>Opioides: opiacés et opioïdes synthétiques.

<sup>b</sup>Y compris la buprénorphine, opiacé placé sous contrôle en vertu de la Convention de 1971.

<sup>c</sup>Y compris la pentazocine, opioïde synthétique placé sous contrôle en vertu de la Convention de 1971.

## Évolution des niveaux de consommation d'opioïdes

38. La figure IV présente les niveaux de consommation mondiale d'opiacés et d'opioïdes synthétiques pour la période de 20 ans allant de 2002 à 2021. Elle prend aussi en compte les données relatives à la buprénorphine et à la pentazocine, opioïdes placés sous contrôle au titre de la Convention de 1971. Pour permettre l'agrégation des données relatives à la consommation de substances de puissances différentes, les niveaux de consommation sont exprimés en milliards de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques<sup>12</sup>.

39. Ces 20 dernières années, la consommation mondiale d'opioïdes a sensiblement augmenté : après avoir plus que doublé entre 2002 et 2013, elle a suivi une tendance à la baisse jusqu'en 2018, date à laquelle elle est repartie à la

<sup>12</sup>Voir les notes explicatives afférentes aux tableaux XIV.1.a à i, XIV.2 et XIV.3 concernant les doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques et la méthode utilisée pour calculer les niveaux de consommation ; voir également le tableau XIV.3 pour de plus amples informations sur l'évolution des niveaux de consommation.

hausse. Bien qu'elle ait de nouveau baissé en 2021, elle reste largement au-dessus du niveau observé au cours des décennies précédentes. La part des opiacés dans la consommation totale d'opioïdes a varié, passant de 51 % en 2008 (part la plus faible) à 65 % en 2014 (part la plus élevée). En 2021, les opiacés représentaient la même part de la consommation que l'année précédente, avec 61 %. La part des opioïdes

synthétiques, qui sont utilisés pour les mêmes indications que les opiacés, était de 39 %, comme en 2020. La tendance générale observée au cours de la dernière décennie laisse envisager une possible baisse de la demande d'opiacés à l'avenir, mais il est difficile de savoir si la part des opiacés dans la consommation totale d'opioïdes augmentera ou diminuera par rapport à celle des opioïdes synthétiques.